République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 mars 2013

MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE DEMANDE DE FINANCEMENT OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT GORGES DE L'HÉRAULT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 mars 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Jean-Claude MARC, Madame Danielle MORALES, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérome CASSEVILLE, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Excusés:

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, Mme Catherine JOSIEN

Absents:

Mme Marie-Claude BEDES, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, M. Sébastien LAINE

Quorum : 25 Présents : 38 Votants : 38 Pour 38
Contre 0
Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport du Président,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

Signé : Louis VILLARET

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 784 le 28/03/2013

Publication le 28/03/2013

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte: 034-243400694-20130325-lmc145782-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Vu pour être annexé à la délibération n° 784 du Conseil communautaire du 25 mars 2013,



RAPPORT 1-5

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur:

MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE - DEMANDE DE FINANCEMENT

OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT GORGES DE L'HÉRAULT.

Dans le cadre de son plan de gestion (2010-2020), le Grand Site de France Saint Guilhem-le-Désert — Gorges de l'Hérault a placé au centre de ses préoccupations, la déconcentration de la fréquentation —ceci afin de limiter la dégradation des sites et de faire profiter le territoire des retombées économiques. Ainsi, aujourd'hui, peu nombreux sont les visiteurs qui prennent le temps de parcourir la totalité du Grand Site et qui sortent des espaces les plus fréquentés. L'essentiel de la fréquentation reste concentrée dans les 5 premiers kilomètres des Gorges de l'Hérault entre le pont du Diable et le village de Saint-Guilhem-le-Désert.

Afin de diffuser la fréquentation touristique, des premières actions ont été conduites afin d'élargir l'offre de découverte à l'ensemble du Grand Site; c'est le cas notamment de Saint-Jean-de-Fos et d'Argileum—la maison de la poterie ou des activités de pleine nature. Ce sera le cas, demain, de l'abbaye d'Aniane.

Si ces opérations ont déjà permis de diversifier les points de fréquentation touristique du territoire, il convient, à présent de compléter et mettre en cohérence l'offre de découverte, les outils de médiation et les autres actions d'interprétation sur le territoire. De ce point de vue, l'enjeu est triple. Il s'agit ainsi de :

- faire découvrir aux visiteurs et aux habitants les richesses locales,
- sensibiliser les différents publics au respect du site,
- les inciter à découvrir l'ensemble du territoire.

Ainsi, la stratégie retenue consiste à :

- Renforcer le sens : maillage des espaces et des thèmes
 - structurer les thèmes en fonction des lieux
 - établir une communication adaptée
 - faire des patrimoines un atout pour le futur
- Redistribuer les visiteurs sur le territoire en prenant appui sur ses spécificités
 - mieux identifier les besoins des visiteurs pour les satisfaire
 - développer l'offre tourisme et handicap
 - développer l'action éducative et culturelle
 - étendre et moduler les modalités de visite
- Un projet de territoire soutenu par des acteurs
 - impliquer et motiver la population
 - des initiatives vers un développement durable

Enfin, les thèmes retenus sont les suivants :

- « Un monde où se ressourcer »
- « La vallée de l'Hérault, creuset de cultures»
- «Une idée européenne est née ici»
- « Chercher l'eau»
- « La terre vous parle»

Le programme d'actions se décline en 23 fiches actions comprenant des investissements (espace d'interprétation, sentiers, signalétique...), des animations et de la médiation (mise en place d'ateliers

créatifs, d'évocations historiques par des acteurs...), des éditions (cahiers pédagogiques, code de bonne conduite pour le respect de l'environnement...).

Dans le cadre de ce projet, 6 fiches du programme d'actions seront mises en œuvre. Il s'agit des fiches suivantes :

- Mise en place d'évocations historiques assurées par des acteurs qualifiés en site fréquenté.
- Création d'un centre d'interprétation Aniane (pour mémoire) : Il s'agit d'une fiche actions qui vient renforcer l'opération « abbaye d'Aniane ». La fiche est nommée à titre d'information et de cohérence mais n'apparait pas dans le détail financier du programme 2013 du schéma d'interprétation.
- Mise en place d'évènementiels (contribuant à la connaissance et à la valorisation du territoire):
 Cette fiche renforce l'investissement de la collectivité et de l'Office de tourisme Intercommunal.
 En 2013, les manifestations suivantes sont programmées:
 - La Journée mondiale des zones humides (20 février 2013)
 - La fête de la nature en mai
 - La nuit des musées
 - La journée des jardins
 - La journée du patrimoine en septembre
- Maison du Grand Site: action phare du programme 2013-2014, cette fiche action consiste en la refonte de l'espace d'interprétation pour en améliorer l'attractivité et l'efficacité ce notamment afin d'apporter des clefs de lecture (paysagères, architecturales et patrimoniales) aux visiteurs. En termes opérationnels, cette fiche action prévoit la re-création de l'espace d'interprétation de la maison du Grand Site, l'étude d'un outil d'animation extérieur afin de casser l'effet couloir qui ne favorise pas la fréquentation de la Maison du Grand Site.
- Mise en valeur des points de vue paysagers : dans la continuité de l'Observatoire photographique du paysage, l'objectif de cette fiche action est de mettre en valeur les paysages de la Vallée de l'Hérault à la fois d'un point de vue « contemplatif » de type carte postale et « critique » (sur la base des points de vue de l'observatoire). Il s'agira de sélectionner d'une part des points de vue paysagers remarquables (belvédère, carte postale...) et d'autre part, les points de vue de l'observatoire autour desquels sera organisé un parcours permettant aux visiteurs de prendre connaissance des éléments constitutifs des paysages, de contempler mais aussi de s'interroger sur leur évolution.
- Mise en place d'une signalétique d'interprétation au Pont du Diable : visant à valoriser le site aménagé au pont du Diable et ses espaces naturels, la signalétique d'interprétation est prévue sur les sentiers qui descendent vers la plage et l'Hérault, aux abords de la maison du Grand Site, sur le sentier traversant le verger d'oliviers, sur le chemin du belvédère et vers le Pont du Diable.

Afin d'accompagner les points de vue sélectionnés d'outil de médiation et d'interprétation, une résidence artistique sera organisée en amont de la mise en œuvre du sentier.

• Edition de cahiers pédagogiques : il s'agira d'élaborer des livrets pédagogiques sur des lieux et des thématiques afin de servir de support pédagogique visant à apporter des clés de lecture des richesses du territoire et de sensibiliser à sa protection les plus jeunes. Toucher les enfants directement sur des causes qui les concernent est un levier crucial de développement durable, car ce sont les citoyens et décideurs de demain.

Ces éditions seront élaborées d'une part sur des lieux et d'autre part sur des thèmes (en collaboration avec des professionnels de la pédagogie dont l'IUFM) L'édition d'un livret pédagogique est actuellement en cours sur le village de Saint-Guilhem-le-Désert (opération non concernée par la présente fiche actions). La prochaine édition, dont le travail de conception démarrera en 2013, concernera le village potier de St-Jean-de-Fos.

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel Mise en œuvre du Schéma d'interprétation du patrimoine

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Evocations historiques	6 000,00 €	3%	Conseil général de l'Hérault	69 000,00 €	40%
Evénementiels	10 000 €	6%	Consell régional Languedoc- Roussillon	20 200,00 €	12%
Points de vue Paysager	18 000 €	10%	Etat-DREAL	50 000 €	29%
Cahlers pédagogiques	5 000 €	3%			
Maison du Grand Site	100 000 €	57%	Autofinancement	34 800 €	20%
Exposition permanente	20 000 €	11%			
Sentier d'interprétation	15 000 €	9%			0%
TOTAL HT	174 000,00 €	100%	TOTAL HT	174 000,00 €	100%
TOTAL TTC	208 104,00 €		TOTAL TTC	208 104,00 €	

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président àengager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Le Président

Louis VILLARET